

Fusion CIA-CEH: l'heure des choix a sonné!

Les négociations entre le Cartel intersyndical et le Conseil d'Etat sont presque terminées. Les contours du futur plan de prestations sont désormais connus. Ce plan à primauté de prestations prévoit:

- une rente complète après 39 ans de cotisations;
- une rente améliorée pour les bas salaires et diminuée pour les autres en proportion du niveau de revenus;
- un âge pivot de 63 ans;
- un âge pivot de 60 ans pour celles et ceux qui occupent une fonction à pénibilité physique et qui pourront continuer de partir à 60 ans sans péjoration de leur rente.

Les organisations syndicales, l'assemblée de la CEH et celle de la CIA seront prochainement amenées à se prononcer sur cette proposition.

L'heure des choix

Il s'agit désormais de choisir entre:

- l'acceptation d'un plan qui préserve l'essentiel (voir au dos), notamment pour les bas salaires et les métiers difficiles (qui vont souvent de pair);
- son refus, qui revient à laisser à la droite et l'extrême-droite du parlement de définir le niveau de nos futures pensions.

Il s'agit désormais de choisir aussi entre:

- l'unité des travailleurs et travailleuses derrière des principes incontestables, car tout le monde reconnaît qu'il y a des métiers qui sont physiquement pénibles;
- leur division au nom des intérêts supposés de la CEH à poursuivre une voie séparée, si tant est que cette option a la moindre crédibilité.

La position du SIT

Le SIT est convaincu que le résultat auquel ont mené ces très longues négociations est le meilleur qu'il était possible d'atteindre dans les circonstances actuelles. Il a en tout cas un grand mérite. Il pose **le principe de reconnaissance de la pénibilité physique du travail**, une avancée importante, et sûrement une première au niveau suisse. **La reconnaissance de la pénibilité permettra concrètement à des catégories de personnel aussi importantes que celles des soignant-e-s, du personnel de nettoyage, de cuisine ou de lingerie de continuer de pouvoir partir au même âge de retraite qu'actuellement. Par conséquent le SIT défendra la signature d'un accord avec le Conseil d'Etat.**

Des coûts importants, fusion ou pas!

Le coût est évidemment important puisque les cotisations augmenteront de manière conséquente à partir de la fusion. Mais ne nous leurrons pas: du fait de la législation fédérale contre laquelle aucun référendum n'a pu être finalement lancé - le SSP national y a renoncé - et de l'allongement de la vie, qui fait que les prestations, quelles qu'elles soient, seront touchées en moyenne plus longtemps, **une part importante de cette augmentation aurait été dans tous les cas inévitable, fusion ou pas!** Et si certaines caisses publiques ont bénéficié ces dernières années d'un refinancement par le seul employeur, c'est au prix d'une péjoration autrement drastique de leur plan de prestations, du passage à la primauté des cotisations et d'une non-indexation des rentes depuis une décennie! C'est pourquoi, et aussi parce que l'employeur continue de payer les deux tiers des cotisations, le SIT a toujours mis la priorité sur le maintien des prestations, l'augmentation du coût n'en étant que la logique conséquence. **Entre un système de retraites qui continuera de reposer sur les principes qui en font son actuelle qualité et un aventurisme politique qui risque fort de nous faire tout perdre, il est désormais temps de choisir!**



Un plan de prestations qui répond aux revendications essentielles du SIT:

1. **Le maintien** du système de primauté de prestation;
2. **Le maintien** de la participation de l'employeur à 2/3 des cotisations;
3. **Le maintien** des prestations pour les bas salaires;
4. **Le maintien** des prestations déjà acquises (mesures transitoires);
5. **La garantie** d'une retraite suffisante pour toutes et tous;
6. **La prise en compte** de la pénibilité du travail;
7. **L'affiliation** du personnel des EMS à la future caisse de pensions.

Initiative Salaire minimum: l'affaire de toutes et tous !

Lancée le 14 janvier dernier par l'Union syndicale suisse (USS), l'initiative pour un minimum salarial ancré dans la loi doit retenir l'attention de tou-te-s les salarié-e-s. Déjà bien sûr parce que cette initiative consacre l'idée, qui paraît pourtant évidente qu'il y a un niveau au-dessous duquel la rémunération du travail n'est pas acceptable. C'est aussi bien une question de décence que de conditions matérielles d'existence: comment concevoir qu'une personne travaillant à plein temps ne puisse pas subvenir à ses besoins par son seul salaire ?

Mais cette initiative doit aussi attirer l'attention des salarié-e-s pour ses effets régulateurs en matière salariale, et notamment pour les employé-e-s de la

fonction publique. Combien de fois n'avons-nous pas entendu que les basses classes salariales de l'Etat étaient beaucoup trop élevées en regard des prix du marché, justifiant par-là toutes sortes d'externalisations et de recours à de la sous-traitance. C'est évidemment oublier que le problème réside dans ce "marché" qui ne marche pas avec les rémunérations indignes qu'il parvient à imposer aux travailleurs et travailleuses. En ce sens, l'initiative de l'USS aurait déjà le mérite de réduire ce dumping du secteur privé !

C'est pourquoi le SIT vous invite à la signer et participer activement à la campagne de récolte qui durera encore une année.

Mobilisations du 14 juin: égalité rime avec qualité... de vie !

À l'occasion de la journée mondiale des femmes du 8 mars, Pulsations consacre un large numéro à la place des femmes au sein des HUG. Il y est beaucoup question de conciliation des vies professionnelle et familiale et parmi les nombreuses femmes (cadres) interrogées pour l'occasion, peu sont celles qui ne relèvent pas l'importance des horaires et des solutions de garde pour les enfants. Nous ne pouvons que les rejoindre sur le principe. Mais quelles solutions concrètes mettre en place pour permettre aux femmes de mener une vie professionnelle comme tout le monde, enfin comme l'autre moitié du monde ?

A l'occasion de la journée du 14 juin consacrée au multi anniversaire d'événements majeurs dans le cadre de la lutte pour l'égalité entre toutes et tous (30 ans de l'article constitutionnel sur l'égalité, 20 ans de la grève des femmes, 15 ans de la loi sur l'égalité),

le SIT entend, en parallèle aux diverses manifestations déjà programmées, proposer un catalogue de revendications qui améliorent concrètement la conciliation des vies professionnelle et familiales, et par là, la qualité de vie de tous les salarié-e-s des HUG.

